

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf avril deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/04/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Bernard DUMONT), Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Eric RIBIERE (en remplacement de Pierre LANGLADE), Paul DUCHEZ, Arlette DEMAR, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Daniel CHAPOULAUD (en remplacement de Béatrice DUFOUR), Catherine CELESTIN, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Roger DESROCHES (en remplacement d'Alain FAUCHER), Carole DUFOUR (en remplacement de Yves CHABRIER), Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Jean-Luc HADJADJ (en remplacement d'Edith LERENARD), Hubert LEHMANN, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Chantal MOUNIER (en remplacement de Rémi JANDAUD), Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Valérie GIROIR), Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement de Camille DUDOGNON), Monique REIX-BUSSY Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY).

EXCUSES : Jean-Claude BASSET, Patrick DESCHARLES, Dominique DUNAUD, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-061 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2013-045 du 28 mars 2013 approuvant le Compte Administratif 2012 de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2013-046 du 28 mars 2013 sur le Débat d'Orientation Budgétaire

Vu la délibération 2013-058 précisant l'affectation du résultat 2012

Vu la délibération 2013-059 précisant les taux de la fiscalité 2013 de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président propose le budget primitif 2013 du budget principal de la Communauté de Communes de Noblat à l'assemblée délibérante.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 34 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Adopte le budget primitif 2013 de la Communauté de Communes de Noblat.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
6 499 317,00	6 499 317,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
1 878 482,00	1 878 482,00

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 11/04/2013.

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - ANNEE 2013

Date de transmission de l'acte : 22/04/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 22/04/2013

Numéro de l'acte : 2013-061 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130409-2013-061-DE

Date de décision : 09/04/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires